



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'avenir de la pêche bretonne passe par le chalutage

Les comités des pêches bretons insistent sur l'importance cruciale des chalutiers pour notre souveraineté alimentaire. Les progrès techniques du chalutage invalident aussi les raccourcis discriminatoires sur ce métier qui demeure vital pour l'équilibre économique et social de la Bretagne.

Rennes, le 20 mars 2025

Devant la pression croissante de lobbies militant pour une interdiction du chalutage dans les aires marines protégées et une « déchalutisation » des flottilles, les représentants de la pêche professionnelle bretonne tiennent à rétablir certains faits. Le sujet est bien plus complexe et subtil que la vision dogmatique et hors-sol de quelques activistes.

- **NON**, les chalutiers ne détruisent pas aveuglément les fonds marins. Leurs zones de pêche sont aujourd'hui strictement délimitées et tendent à éviter les secteurs sensibles ou à risque. Elles sont exploitées en fonction des saisons, sur des fonds vaseux ou sableux, avec une assistance technique (sondeurs...), mais aussi sous le contrôle croisé des autorités scientifiques et politiques afin de garantir un **renouvellement optimal des stocks** de poissons.
- **OUI**, les chalutiers assument une **pêche diversifiée**, mais aussi **sélective** à travers plusieurs dispositifs qui ont été longuement développés ces dernières années : mailles réglementées et carrées, nappes de séparation et grilles d'échappement pour les juvéniles...

Du poisson breton pour tous

« Alors que la France importe 80% des produits de la mer consommés dans le pays, nous souhaitons que les produits de la pêche bretonne restent accessibles au plus grand nombre de consommateurs, partout, à commencer par nos cantines scolaires. Et les chalutiers y contribuent », souligne Grégory Métayer, patron du chalutier Le Pearl (Saint-Quay-Portrieux, Côtes d'Armor), président du CDPMEM 22.

Sans menacer la reconstitution des stocks de poisson, les chalutiers proposent en effet une **large variété de produits**, avec des **prix abordables**.

« Il est pour nous inconcevable que les produits de la pêche soient réservés aux seuls riches, les autres, plus modestes devant se contenter de produits d'importation et d'élevage, qui sont de moindre qualité pour un bilan écologique et humain désastreux », insiste Sébastien Le Prince, patron du chalutier Magellan II (Le Guilvinec, Finistère), vice-président du CDPMEM 29.

Communication CRPMEM Bretagne

Bertrand Tardiveau

✉ b.tardiveau@bretagne-peches.org

☎ 06 89 73 52 14



Soutien à la filière et aux territoires littoraux

Les chalutiers bretons méritent un soutien collectif, au même titre que tous les métiers de la pêche professionnelle et les autres secteurs économiques stratégiques. Le service rendu par les chalutiers à travers leur participation à une **alimentation souveraine, de qualité et de proximité** peut largement justifier l'allègement fiscal dont ils bénéficient afin de limiter leur facture énergétique. Les protéines marines qu'ils proposent affichent un bilan carbone bien plus durable que la plupart des élevages à terre. Par ailleurs, leurs armateurs sont pleinement engagés dans un important processus de décarbonation, à travers notamment le projet de recherche et développement Hyba (Hybride Bretagne Atlantique).

La fin des chalutiers aurait de graves répercussions sur l'équilibre économique et social des territoires littoraux bretons, qui compte **pour chaque marin, trois à quatre emplois à terre** :

- Elle accentuerait dramatiquement la pression de pêche sur la bande côtière, cette zone de plus en plus disputée dont les chalutiers sont les rares navires à pouvoir s'affranchir.
- Elle sacrifierait le volume et la régularité des approvisionnements de nombreux acteurs locaux mettant en péril leur viabilité (criées, mareyeurs, transporteurs, distributeurs).

Au sujet du chalutage en Bretagne

Comptant environ 4 000 professionnels et près de 1 200 navires, la pêche professionnelle en Bretagne a permis en 2023 le débarquement d'environ 70 000 tonnes de produits de la mer (une centaine d'espèces) pour une valeur de 250 M€ (hors algues). Les trois quarts des navires de pêche armés en Bretagne mesurent moins de 12 mètres. Aussi, la moitié d'entre eux sont polyvalents et changent d'engins de pêche selon la saison.

Environ 25 % des pêcheurs bretons utilisent le chalut. Dans certains pôles halieutiques d'importance comme Le Guilvinec (Finistère), cette proportion peut monter à près de 50% pour des volumes débarqués qui atteignent 60% et une valeur des apports au-delà de 80%.

Au sujet du CRPMEM Bretagne

Établi en 1992 et relevant du Code rural (art.912.1 et suivants), le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de Bretagne est une organisation professionnelle qui dispose de prérogatives de puissance publique. Ses missions ?

- Représenter et promouvoir les intérêts de tous les pêcheurs professionnels bretons, à pied ou embarqués
- Gérer durablement les ressources halieutiques à travers notamment la délivrance de licences (autorisations de pêcher des espèces déterminées, une cinquantaine au total) et l'encadrement des métiers
- Apporter un appui scientifique et technique à la planification maritime et participer aux politiques publiques de préservation de l'environnement marin

www.bretagne-peches.org